

Département de la Vendée

Commune de LE PERRIER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 24/03/2026  
Nombre de membres en exercice : 19  
Nombre de présents : 19  
Nombre de votants : 19

Séance N° 03
30/03/2026
Délibération 039/7.5

L'an deux mille vingt-six, le trente mars à 19 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Mr ABU AITA Maher, Maire.

Membres présents : Mr ABU-AITA Maher, Mme GALIPAUD Isabelle, Mr CHAUVIN Yannick, Mme ARTUS Pauline, Mr POUGEARD Pierre, Mme VRIGNAUD Noémie, Mr AVERTY Julien, Mme PONTOIZEAU Fabienne, Mr CAIVEAU Guillaume, Mme BESSEAU Martine, Mr HARDY Dorian, Mme BILLET Sabine, Mr JANOVEL Stéphane, Mme MOURAIN Lisa, Mr LAVOIX Xavier, Mme COUTHOUIS Elodie, Mr MAUVOISIN-DELAUVAUD Eric, Mme DEJONCKHEERE Emmanuella, Mr BLANCHET Thierry

Mme ARTUS Pauline a été élue secrétaire.

OBJET : Subvention à l'association l'Envol du Perrier

Vu la délibération n°003/7.1 du 27/02/2026 portant approbation du budget primitif 2026 ;

Suite au courrier de demande de subvention de l'Association « l'Envol du Perrier » en date du 5 janvier 2026 ;

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que cette association communale élève des pigeons à des fins de compétition mais aussi dans un but pédagogique et événementiel. Elle sollicite la commune pour le versement d'une subvention de fonctionnement pour l'année 2026 de 800€.

Monsieur le Maire invite les membres du conseil à se prononcer sur le versement de cette subvention

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

- **DECIDE** d'attribuer à l'association « l'Envol du Perrier » une subvention de fonctionnement de 800€ pour l'année 2026.

Fait et Délibéré en Mairie du PERRIER, les jour, mois et an que dessus,  
Et ont tous les membres présents signés au registre des délibérations.

Pour extrait conforme  
Monsieur le Maire  
Maher ABU AITA



La secrétaire de séance  
Mme ARTUS Pauline